

AUDIENCE AVEC LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

28 JANVIER 2026

Le 14 janvier dernier, Monsieur Laurent NUÑEZ, ministre de l'Intérieur, a reçu en audience bilatérale Madame Gaëlle JAMES, Secrétaire Générale de **SYNERGIE-OFFICIERS**, et Madame Isabelle TROUSLARD, son adjointe, en compagnie de Madame Perrine BARRÉ, sa conseillère budgétaire.

La délégation a pu échanger librement avec Monsieur le ministre sur la situation dramatique du corps de commandement et sur la faiblesse de la prise en compte de son administration du diagnostic, pourtant unanime, et de ses effets catastrophiques.



En substance, ont été évoqués :



LE PROTOCOLE LOPMI DE 2022 ET LA FEUILLE DE ROUTE DU CC

Entre autres sujets en souffrance :

- Seulement 50 abondements d'IRP de chef de service (CDS) et d'IRP de poste difficile (D) accordés en 2025 au lieu des 90 qui avaient été actés pour 2023, 2024 et 2025 alors même que les besoins sont beaucoup plus importants dans les services, en correspondance avec l'exhaussement des responsabilités des officiers,
- Octroi d'une augmentation de 2,5% de l'IRP de base au 1er novembre 2025 au lieu des 5% qui devaient être mis en œuvre au 1er janvier 2025,
- Aucune garantie sur les taux d'avancement des années à venir avec une moyenne de passage de grade pour devenir commandant à plus de 20 ans, et très peu de perspectives pour passer commandant divisionnaire,
- Aucune avancée sur une évolution de la prime de fidélisation, à l'instar de celle déclinée pour les CEA.

Les officiers attendent toujours le respect de la parole de l'Etat, tout en constatant que l'essentiel des avancées du CEA (réforme statutaire) et du CCD (grille indiciaire de « hauts fonctionnaires ») a été ou doit être prochainement décliné.



LE CORPS DE COMMANDEMENT AU BORD DU GOUFFRE, TROP PEU DÉFENDU VOIRE ÉTOUFFÉ PAR SA HIÉRARCHIE ET SON ADMINISTRATION

La délégation a également rappelé que le corps de commandement, intermédiaire structurel, souffre d'un positionnement difficile des officiers : trop consciencieux pour inquiéter, trop souvent ignorés par leur hiérarchie qui ne les considère pas comme des pairs, bloqués dans leur carrière avec trop peu de perspectives d'exhaussement ou de valorisation.

Les officiers représentent pourtant le lien hiérarchique opérationnel indispensable, la technicité managériale, la connaissance du terrain, tout en faisant preuve d'une grande disponibilité pour assurer le fonctionnement des services. La création d'une sous-direction des cadres, pourtant ambitieuse sur le papier, n'a pas permis de faire évoluer les paradigmes et cloisonne toujours tout autant le corps de commandement.

Pour **SYNERGIE-OFFICIERS**, et la délégation l'a évoqué, s'agissant du corps de commandement, tout doit être remis à plat, la nomenclature, les niveaux de poste, la structuration du corps, les grilles indiciaires, l'indemnitaire... Et mettre fin aux erreurs que l'administration ne cesse de reproduire tous les 20/30 ans avec des recrutements massifs, par intermittence, seulement justifiés par une démographie subie et sans prospective, et des perspectives de carrière démoralisantes, pour tous, et notamment à moyen et long termes pour les jeunes recrues.

Les officiers sont un rouage essentiel du fonctionnement des services ; experts opérationnels, ce sont de véritables cadres de la police nationale, positionnés en responsabilité dès leur sortie d'école. Ils sont en attente de considération, de reconnaissance, exaspérés par le traitement qui leur est réservé.

Ils observent avec attention la carrière des commissaires de police, dont la progression est fulgurante, avec un passage au grade de commissaire divisionnaire en 12 ans en moyenne, la préparation d'une grille indiciaire de hauts fonctionnaires qui déclassera abruptement encore un peu plus les officiers, un indemnitaire exponentiel par rapport à celui des officiers, et toujours plus important.

Ils constatent de plus en plus avec aigreur que les intérim à répétition des postes de commissaires ne suppriment aucun plafond de verre et que leurs perspectives de progression resteront réduites sans création d'un seul corps de cadres.

La délégation a fait part au ministre de sa demande formelle en CAP d'une réunion, en urgence, regroupant le DGPN et le DRHFS, avec leurs services financiers, pour, enfin, réfléchir à l'avenir des officiers, et agir.



LE PROJET D'UN CORPS UNIQUE DE CADRES DE LA POLICE NATIONALE ACTUELLEMENT BLOQUÉ PAR UN CORPORATISME PATENT

La délégation a expressément demandé que soit réellement engagée une réflexion sur un corps unique de cadres de la police nationale, de lieutenant à commissaire général.

Comme **SYNERGIE-OFFICIERS** l'avait déjà fait auprès du Directeur Général, plusieurs arguments ont été avancés à Monsieur le ministre en faveur d'une telle réorganisation :

- Le niveau de recrutement externe, nos jeunes recrues ayant depuis quelques années le même bagage universitaire que les commissaires de police (Sciences Po ou MASTER2 pour la plupart).

- Le nombre pérenne d'officiers qui a irrémédiablement baissé et permettrait de fusionner avec le CCD actuellement à 1800 commissaires, tout en préservant un taux d'encadrement cohérent.

- Le très haut niveau d'expertise opérationnelle des officiers qui justifie leur positionnement actuel de chefs d'unité à chefs de service, avec un niveau d'engagement permanent et un grand sens du service public.

- Les postes à hautes responsabilités occupés par les officiers correspondent pour la très grande majorité à des postes auparavant confiés à de jeunes commissaires en apprentissage. Désaffectés par ces derniers en raison d'un manque d'attractivité, ils sont désormais tenus par des cadres expérimentés à la satisfaction générale.

SYNERGIE-OFFICIERS est foncièrement convaincu que le positionnement de cadres expérimentés sur des postes de direction ou de conception ne peut être qu'une plus-value pour le bon fonctionnement de l'institution.

- La diminution induite du nombre de cadres au 3ème grade, une meilleure occupation des postes, de réelles perspectives pour les commandants, permettraient de réelles économies pour l'administration.

- Les cadres de la gendarmerie nationale sont structurés en un seul corps ; leur organisation ne nuit, ni à l'institution, ni au déroulé de carrière des officiers, bien au contraire.

Parallèlement, il a été décrit à Monsieur NUÑEZ l'impact de la physionomie actuelle du dispositif hiérarchique de la police nationale structurée en deux corps, extrêmement préjudiciable au corps de commandement :

- Les officiers et les commissaires ont un budget commun et indistinct dans le PLF, mais la DGAFF et Bercy gèrent les deux corps de manière déconnectée, les officiers étant gérés avec les CEA et les commissaires avec les « hauts fonctionnaires ».

En ressortent de très vives inquiétudes sur le traitement du CC lorsque le CCD aura également finalisé sa grille indiciaire de « hauts fonctionnaires » et sur ce qu'il restera pour le CC, notamment dans le contexte budgétaire actuel.

Leur exhaussement ne peut, d'un point de vue mathématique et budgétaire, qu'entrainer une réduction des moyens alloués aux officiers.

- Les officiers, sur certains postes d'adjoints de chefs de service, commissaires sortis d'école et qui les quittent dès qu'ils le peuvent, font des intérim à répétition. Ils seraient pourtant légitimes à occuper ces postes de chefs en plein exercice mais ne le peuvent du fait de l'existence de deux corps.

- La CDDisation des emplois fonctionnels et de nos IRP de chef de service reste une difficulté pour les officiers qui ont un statut pécuniaire non pérenne de chef de service ou de responsable d'unité qui peut leur faire perdre beaucoup d'argent en cas de mobilité.

C'est en ce sens qu'une IRP CDS pour tous les officiers, à l'instar du statut des commissaires de police, est demandée par SYNERGIE-OFFICIERS.

Une fusion des deux corps clarifierait le positionnement de l'actuel corps de commandement, au bénéfice des officiers bien sûr, mais également de l'administration qui pourrait gérer ses cadres sans discrimination de règles statutaires distinctes.

- En termes de parité avec la gendarmerie nationale : alors que la parité de grade à grade était actée depuis des années dans les services mixtes PN/GN, les officiers de police sont mis en difficulté dans leur positionnement.

Une fusion des deux corps permettrait assurément de faire des économies substantielles rapidement ou à moyen terme :

⇒ **Une seule formation initiale de lieutenant, tout en maintenant un très haut niveau de recrutement externe, avec un seul site de formation.**

⇒ **Des recrutements de cadres à partir du grade de lieutenant avec une carrière complète même accélérée qui coûterait nécessairement moins cher qu'avec un recrutement au grade de commissaire de police.**

⇒ **Une baisse globale des effectifs du corps fusionné avec une disparition du grade de commandant divisionnaire et de l'emploi fonctionnel de commandant.**



Les cadres dérouleraient une carrière opérationnelle avant d'occuper des postes de direction ou de conception dont la légitimité serait acquise sur le terrain, à l'instar du fonctionnement hiérarchique de nombreux pays européens, et là encore des officiers de gendarmerie.

SYNERGIE-OFFICIERS connaît mais ne peut comprendre l'opposition forte et de pur principe des syndicats de commissaires de police.

Les intérêts corporatistes sont devenus incompréhensibles et rétrogrades, mais restent malheureusement très présents et insidieux eu égard aux postes décisionnaires ou de conseils que les commissaires de police occupent partout dans l'institution.

En plus de fournir une image modernisée de notre institution, la mise en place d'un corps unique aurait un impact conséquent sur la qualité même du service public.

La décision d'une fusion des deux corps actifs de cadres de la police nationale ne peut être que politique. Il s'agit d'aider l'institution policière à évoluer, à se moderniser.

Quoi qu'en disent les commissaires de police, ce ne serait pas une révolution ; seulement une mise en cohérence de l'existence actuelle de deux corps de cadres dont l'articulation ne permet pas en l'état, de faire fonctionner correctement les services.

Voici en substance ce qui a été exposé à Monsieur le ministre NUÑEZ, très à l'écoute.
D'autres échanges auront lieu.

Vous pouvez compter sur la pugnacité de SYNERGIE-OFFICIERS pour défendre haut et fort le statut, le positionnement, l'intérêt des officiers, et plus généralement de l'institution qui souffre de son fonctionnement actuel.

SYNERGIE-OFFICIERS, LE CHOIX DE L'AMBITION !

Le Bureau National

